

SCI 3 D

Capital 1000€

Zone d'activité Fosse Sout

59970 FRESNES SUR ESCAUT

RCS VALENCIENNES 539 297 671

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le lundi premier juin à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame DELCOURT Béatrice propriétaire de 98 parts ci 98 parts
(49 parts souscrites lors de la constitution de la SCI et 49 parts recueillies dans la succession de son mari, Monsieur Georges DELBECQ)

Monsieur DELOT Gérard propriétaire de 2 parts ci 2 parts.

Total des parts présentes : 100 parts soit la totalité du capital social.

Madame DELBECQ Béatrice préside la séance en qualité d'associée possédant le plus grand nombre de parts

La Présidente constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées

La Présidente déclare que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de tiers en qualité de nouveaux associés
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession des parts sociales
- Nomination de deux nouveaux co-gérant, en remplacement de l'ancien gérant

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion .

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

* PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance,

Décide d'agréer en qualité de nouveaux associés , conformément à la loi et à l'article 12 des statuts :

Madame DEVILLIER Virginie née le 14/08/1981 à CONDE SUR ESCAUT

Monsieur POIVRE Daniel né le 05/10/1967 à SAINT AMAND LES EAUX

demeurant ensemble 5043 Les Vaucelles 59243 QUAROUBLE

Cette résolution soumise au vote, est adopté à l'unanimité.

*** DEUXIEME RESOLUTION**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisés sous la résolution qui précèdent , l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts

ARTICLE 7 -CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1000€

Il est divisé en 100 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 100 , attribuées aux associés en proportion de leurs droit, à savoir

Madame DEVILLIER Virginie à concurrence de 50 parts numérotée de 1 à 50

Monsieur POIVRE Daniel à concurrence de 50 parts numérotée de 51 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Cette résolution soumise au vote, est adopté à l'unanimité.

*** TROISIEME RESOLUTION**

En remplacement de l'ancien gérant ,décédé , les associés décident de nommer en qualité de nouveaux co-gérants, pour une durée illimitée :

Madame DEVILLIER Virginie née le 14/08/1981 à CONDE SUR ESCAUT

Monsieur POIVRE Daniel né le 5/10/1967 à SAINT AMAND LES EAUX

demeurant ensemble 5043 Les Vaucelles 59243 QUAROUBLE

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence, le nom de Monsieur Georges DELBECQ a été remplacé par les noms des nouveaux co-gérants

Cette résolution soumise au vote, est adopté à l'unanimité.

*** QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée donne tout pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution soumise au vote ,est adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

- De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par tous les associés (anciens et nouveaux)

